



## Le houx magique



Houx en parure rouge.

La Flandre ne se réduit pas au plat pays ou, par opposition, aux Monts de Flandre. Elle est parfois désignée, notamment dans la région de Wormhout, sous le qualificatif d'Houtland. Bizarrement, ce n'est

trouvé aujourd'hui au bord des chemins, mélangé avec de l'aubépine. Il sert principalement de décoration au moment des fêtes de fin d'année : le vert de ses feuilles et le rouge de ses fruits – non comestibles – se fondent parfaitement au décor de Noël.

Pour préserver cette ambiance magique, un petit tour... de magie Faire bouillir l'écorce intérieure de couleur verte pendant huit heures. Laisser reposer pendant 15 jours, puis l'écraser avant de la laver à l'eau.

ABRACADABRA et la substance obtenue est de la... glu, aux propriétés similaires au caoutchouc. Attention à qui voudrait jouer les apprentis sorciers, se huiler les mains avant toute manipulation !

Merle noir.



4

pas à la présence de massifs forestiers que renvoie ce synonyme mais aux haies et aux arbres isolés plantés dans les prés qui quadrillaient autrefois le paysage agricole. L'une des essences d'arbres que l'on retrouve ponctuellement dans ces barrières végétales est le houx, cet arbuste qui peut mesurer de cinq à quinze mètres. Apprécié par les éleveurs de cochons, il avait la réputation d'être infranchissable, en raison de son bois dur et de ses feuilles aux angles pointus. De plus il demandait peu d'entretien. On le

Houx.



5

# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



il était une fois les Monts de Flandre...

Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

### Activités et curiosités

**Bailleul** : Musée Benoît de Puydt (03.28.49.12.70), Maison de la Dentelle (03.28.41.25.72 / 03.28.43.81.00), visites des Jardins du Centre de Phytosociologie en saison (03.28.43.81.00), visites de la ferme-brasserie Beck (03.28.49.03.90), visites guidées thématiques en saison (03.28.43.81.00).

**Boeschèpe** : Visites du Moulin de l'Ingratitudo ou « Ondankmeulen » (03.28.42.50.24), promenades en attelage (03.28.42.51.00).

**Godewaersvelde** : Site de l'Abbaye du Mont des Cats (boutique de produits du terroir 03.28.43.83.60).

**Nieppe** : Château-Musée d'histoire locale, visites du sentier de botanique en saison (03.28.44.20.04).

**Saint-Jans-Cappel** : La Flandre à dos d'âne toute l'année sur rendez-vous (03.28.48.78.48), Musée Marguerite Yourcenar en saison (03.28.42.20.20), Parc Départemental du Mont Noir (03.28.42.55.02), promenades à cheval ou en calèche (03.28.49.00.10).

**Steenvoorde** : Visites des Moulins Drievnemeulen et Noordmeulen sur rendez-vous (03.28.42.97.98), Maison des Automates « Les Gigottos Automates » (06.74.30.43.08).

**Steenwerck** : « Poterie du Vieux-Bac » (03.28.49.92.62), promenades en roulotte et circuit botanique en saison sur rendez-vous (03.28.44.20.04), musée de la Vie Rurale (03.28.50.33.80).

### Manifestations annuelles

**Bailleul** : Carnaval le week-end de Mardi gras (03.28.43.81.00), Fête de l'Épouvantail en juillet (03.28.43.81.00).

**Berthen** : Fête de l'Attelage le 15 août (03.28.42.51.00).

**Boeschèpe** : Fête à l'ancienne en août (03.28.42.51.25).

**Estaires** : Cavalcade le lundi de Pentecôte (03.28.42.95.60).

**Godewaersvelde** : Fête du Cochon en août (03.28.42.50.06), Fête de la Saint-Hubert en octobre (03.28.43.81.00).

**La Gorgue** : Festival de l'Insolite en juin (03.28.44.20.04).

**Nieppe** : Salon du jardin, de la vie champêtre et des produits du terroir en mai, Salon du livre en octobre (03.28.44.20.04).

**Saint-Jans-Cappel** : Feux de la Saint-Jean en juin (03.28.50.38.50), Fête des Moissons en août (03.28.41.25.29).

**Steenvoorde** : « Mei Feest » fête agricole en mai, Fête du Houblon en octobre (03.28.49.77.77).

**Steenwerck** : Journée des métiers d'autrefois en mai, Fête du Cheval de trait en juin (03.28.44.20.04), Fête de l'eau et Fête des Chus en juin (épouvantails remplis de pétards - 03.28.49.94.78), journée des produits du terroir en août (03.28.40.20.04).

**RDV Nature et Patrimoine** : Découvrez la faune, la flore, le patrimoine du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochures disponibles au 03.20.57.59.59).

« **Retables de Flandre** » : Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur rendez-vous (03.28.68.69.78).

### Hébergements-Restauration

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices de Tourisme et au CDT Nord.

### Renseignements

**Office de Tourisme des Monts de Flandre à Bailleul** : 03.28.43.81.00.  
**Office de Tourisme de Steenwerck** : 03.28.40.20.04.

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme  
6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex 03.20.57.59.59  
Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT : [www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr) où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



Conseil Général  
Département du Nord

# à PIED dans le NORD

## Cœur de Flandre



## N° 23

# Sentier des 4 Fils Aymon Méteren, Berthen

(8 ou 10,5 km - 2 h 40 ou 2 h 45 à 3 h 30)

il était une fois les Monts de Flandre...



Étang des 4 Fils Aymon.

1

**Randonnée Pédestre Sentier des 4 Fils Aymon : 8 ou 10,5 km**

**Durée : 2 h 40 ou 2 h 45 à 3 h 30**

**Départ : Méteren : les étangs des Fils Aymon, parking**

**Balisage jaune**

**Cartes IGN : 2403 Ouest et 2404 Ouest**



Bocage près de Méteren.

2

### L'avis du randonneur :

Ce circuit au pied du Mont des Cats côtoie des vestiges du bocage flamand et des arbres traditionnels tels que le frêne, le saule ou le chêne. N'oubliez pas votre guide de botanique et amusez-vous à reconnaître les différents végétaux... et votre guide des oiseaux : les arbres et les arbustes constituent des gîtes et des couverts de choix pour l'avifaune. La meilleure période s'étale d'avril à octobre.



Conseil Général  
Département du Nord



# Sentier des 4 Fils Aymon

(8 ou 10,5 km - 2 h 40 ou 2 h 45 à 3 h 30)

Départ : Méteren : les étangs des Fils Aymon, parking.

Les 4 Fils Aymon se réfèrent à une légende remontant au IX<sup>e</sup> s. Ils étaient les fils du Duc Aymes, un vassal de Charlemagne et durent fuir le duché suite aux heurts incessants qu'ils provoquaient avec le Roi.

**1** Ces étangs artificiels sont appréciés des pêcheurs et des promeneurs. En quittant les étangs, partez à gauche puis suivez la première route à droite, le chemin du Vierayms à la Fontaine – une haie borde l'itinéraire (saules taillés en têtards, aulnes, peupliers, aubépines). A la fourche suivante, montez en face. Après 500 m, descendez à gauche.

**2** Continuez tout droit – prudence dans la descente. Suivez la route à gauche puis grimpez à droite la Note Boone Cappelstraete. Laissez sur votre gauche la Dweerstraete.

**3** Continuez en face puis empruntez à droite sur 100 m la rue du Noyer ; grimpez à gauche le chemin toujours à flanc sud du mont des Cats.

**4** A la route, cheminez à gauche sur 30 m puis entamez à gauche la descente du retour. Longez une haie composée d'aubépines, de noisetiers, de chênes, de charmes et de houx. Vous longez ainsi le vallon de la Méteren becque – ruisseau – sur votre droite. A la route, descendez à gauche

**3** Descendez à droite le vallon de la Méteren becque. L'itinéraire se fait chemin herbeux et longe un bois. En bas, prenez à droite. Au stop, suivez en face la Dweerstraete. Après 700 m, bifurquez à gauche sur la Rouckelooshillestraete.

**4** Au niveau de la chapelle Sainte-Thérèse de l'Enfant Jésus, prenez à droite la rue de la Besace et, par cette petite route, retrouvez les étangs des 4 Fils Aymon.

## CIRCUIT COURT 8 km

A l'étape **3** descendez à gauche.

Ne pas réaliser l'étape **4**.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m

1

2

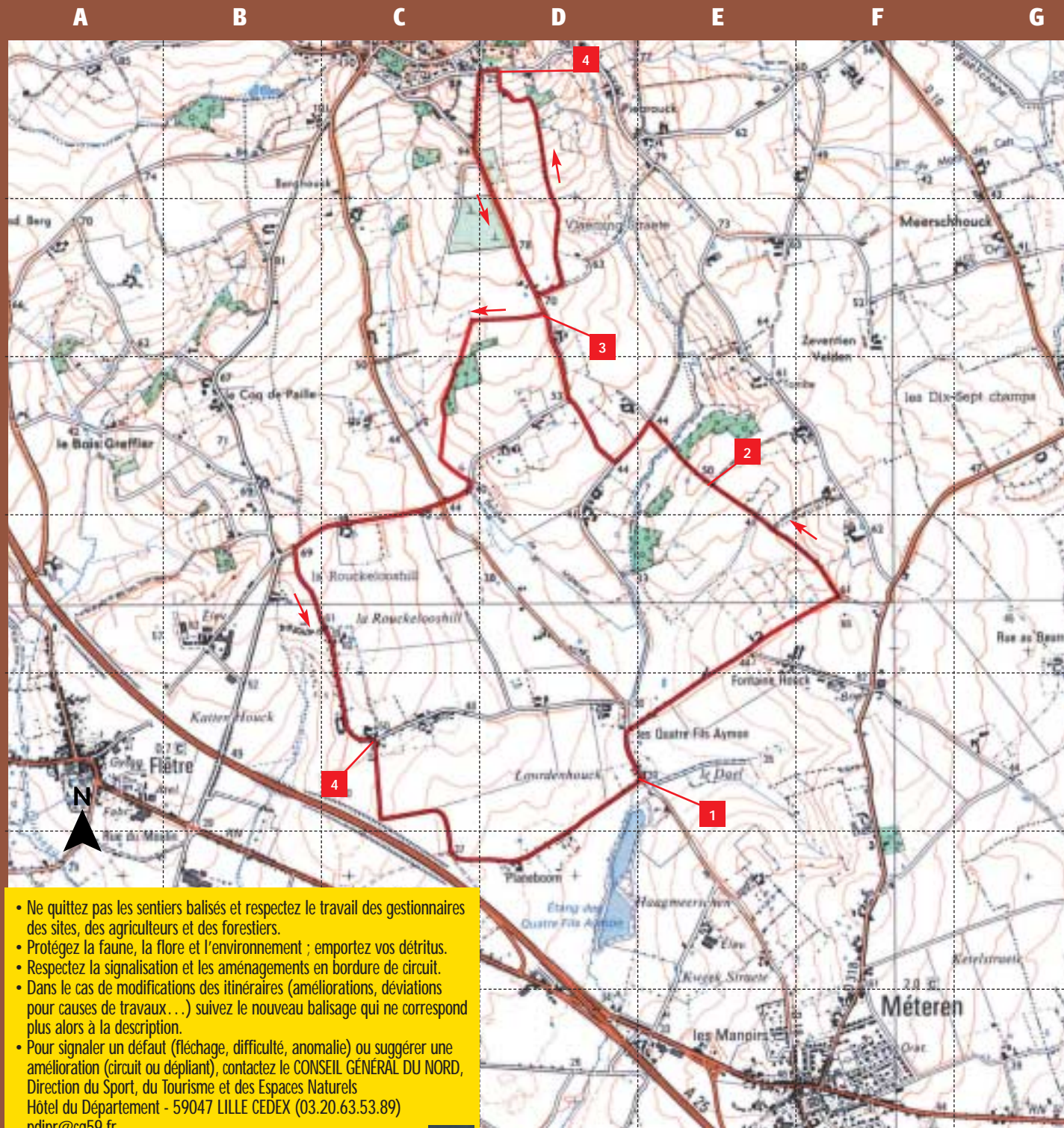
3

4

5

6

7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos débris.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels, Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) [pdipr@cg59.fr](mailto:pdipr@cg59.fr)

